EGLISE NOTRE DAME de BRINGOLO

MESURES CONSERVATOIRES APRES INCENDIE



LA NEF DE L'EGLISE NOTRE DAME LE 17 JUIN 2025 © L'*ATELIER DES PATRIMOINES*

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX de DEPOLLUTION et de MISE EN SECURITE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Le pli doit être déposé avant le **11 décembre 2026, 12h00**

Sommaire

1. OBJET DU CONTRAT : 4

2. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT : 4

3. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION : 5

4. REPONSES DES ENTREPRISES : 5

5. ANALYSE DES PLIS : 6

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : 7

1. OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet la MISE EN OEUVRE DE TRAVAUX CONSERVATOIRES - DEPOLLUTION ET MISE EN SECURITE - DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE BRINGOLO

Maître d'Ouvrage	COMMUNE DE BRINGOLO, Mme. Marie-Christine HELLO, Maire
Maitrise d'Oeuvre	l'Atelier des patrimoines SASU, M. Vincent JOUVE, Président
Objet	Marché de travaux pour la dépollution et la mise en sécurité de l'Eglise Notre-Dame
Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
Type de contrat	Marché public
Prix	Prix global forfaitaire
Variante	Sans
PSE	Sans
Avance	Avec
Clauses sociales	Sans
Clauses environnementales	Sans

2. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT :

1. Allotissement :

Le marché est divisé en quatre lots :

LOT 01 Échafaudages & parapluie

LOT 02 Dépollution & déblaiement des gravats

LOT 03 Charpente

LOT 04 Maçonnerie

Les candidats peuvent soumissionner à un ou à l'ensemble des lots.

2. Tranches :

Sans objet

3. Délais d'exécution :

Durée prévisionnelle des travaux : estimée à 7 mois.

3. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION :

1. Procédure :

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L. 2123-1 du code de la commande publique.

2. Options :

Sans objet

3. Variantes :

Les variantes sont autorisées, sans obligation de répondre à la solution de base. Les conditions générales d'achat ne peuvent pas être modifiées.

4. Dépôt de question et modification de la consultation :

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des plis. L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis. Le nombre de jour comprend le jour de remise des plis.

4. REPONSES DES ENTREPRISES :

1. Visite des lieux :

Il est obligatoire de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. La prise de rendez-vous se fait auprès de la Mairie de Bringolo (02.96.74.10.87 ; communedebringolo@wanadoo.fr).
La date de visite prévue est la suivante :

Mercredi 2 décembre 2026 à 10h00

2. Dépôt du pli :

Le pli doit être déposé avant le **11 décembre 2026 12h00.**
Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt). Aucun dépôt papier ne sera accepté. En cas d'indisponibilité de la plateforme le jour de la remise des plis et uniquement dans ce cas-là, le pli peut être envoyé par mail à l'acheteur via une plateforme permettant l'envoi de fichiers volumineux. Il ne sera ouvert qu'après la date et l'heure limite de remise des plis.
Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour créer un compte entreprise ou se connecter à la salle des marchés.

3. Contenu du pli

Le pli doit contenir les documents suivants :

- ❑ Le contrat
- ❑ Le formulaire de candidature (ou, à défaut, les DC1 et DC2)

- La décomposition du prix global forfaitaire (au format Excel ou équivalent)
- Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique
- L'attestation de visite

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance…) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat. Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

5. ANALYSE DES PLIS :

1. Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation. Le titulaire du Lot n°02 doit obligatoirement disposer de la compétence de Dépollution Plomb.

2. Critères de choix de l'offre

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Le critère "Prix des prestations" sera apprécié au regard de la somme des éléments suivants, calculé dans le document Excel « DQE » et reporté à l'acte d'engagement :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	40.0 %
2- Valeur technique	60.0 %

Le critère "Valeur technique" sera apprécié sur la base du mémoire technique portant sur les points suivants :
- la méthodologie détaillée proposée pour la réalisation des missions en adéquation avec les contraintes de l'opération 60 %
- le niveau d'expertise de l'équipe affectée au marché, basé sur les éléments demandés au point 1 du mémoire technique 40 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée.

3. Négociation :

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations, par mail et/ou par audition, avec la ou les meilleures offres classées. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre (prix et valeur technique), sans toutefois altérer substantiellement les

conditions de la consultation.

L'attribution du marché est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. NOTA : la notification de chaque marché se fait via la plateforme d'acheteur (MEGALIS), par transmission électronique des pièces contractuelles à l'attributaire. Chaque candidat doit donc fournir un mail pertinent et valide dans l'Acte d'Engagement, afin de prendre connaissance en temps réel de ces messages.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

1. Adresses supplémentaires et point de contact :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh **au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis.**

Pour tout renseignement :
Auprès de : l'*Atelier des patrimoines*
Téléphone : 06.40.22.38.98
Mail : vincent.jouve@latelierdespatrimoines.fr
Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres**.

2. Procédures de recours :

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rennes - 3 contour de la Motte - 35044 RENNES
Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :
- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Greffe du Tribunal Administratif de Rennes - 3 contour de la Motte - 35044 RENNES